

## LE JOUR OU L'ON A LE TEMPS DE S'AIMER.

N'est-ce pas maman, disait un jour un petit garçon, " l'une des raisons pour lesquelles on appelle le dimanche un saint jour, c'est parce qu'on s'aime tant ? -- Mais on s'aime tous les jours, répondit la mère ; tous les jours j'aime ton père, et ton père m'aime ; et nous t'aimons toi et ton petit frère, tous les autres jours aussi bien que le Dimanche.—Où, mais tu n'as pas le temps de nous le dire, reprit le petit garçon. Il faut que tu travailles, et papa est obligé de s'en aller de bonne heure à l'ouvrage, et quand il revient il est fatigué ; tandis que le Dimanche, il me prend sur ses genoux pour me raconter des histoires, et nous allons à l'église ensemble. Oh ! c'est un jour où l'on s'aime tant !"

### CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.

Une énergique protestation se signe dans toute la France contre l'acte de conversion des biens de la Propagande.

Les signataires, après avoir déclaré qu'ils croient la souveraineté temporelle des papes essentielle à leur souveraineté spirituelle ; après avoir rappelé la loi des garanties de 1871 et l'article IX déclarant que " le Souverain-Pontife était pleinement libre d'exercer toutes les fonctions de son ministère spirituel," après avoir fait l'histoire de la fondation et du développement de la Propagande, et avoir affirmé que l'arrêt de la Cour de cassation est un attentat contre la religion, contre le droit international, contre la propriété privée, terminent ainsi :

" Nous protestons au nom du droit divin du vicaire de Jésus-Christ.

" Nous protestons, en vertu de notre foi catholique, apostolique et romaine, de notre adhésion filiale à la doctrine de l'Eglise dans sa plénitude substantielle et dans les devoirs qu'elle impose.

" Nous protestons au nom de tous les donateurs passés, nos ancêtres dans la foi, des donateurs nos frères immédiats, appartenant à la nation française, déclarant que les dons faits à Dieu et à son Vicaire pour le bien de nos âmes et pour la conversion des infidèles, sont un bien inviolable et sacré devant toutes les nations du monde, et qu'aucune loi ni aucun arrêt n'ont autorité pour le confisquer, en tout ou en partie.

" Nous protestons enfin, en considération de tous les évêques et missionnaires de nationalité française qui sont assistés dans leur apostolat par la S. C. de la Propagande."

En regard de cette protestation des catholiques français, nous devons mettre le programme qui va être discuté à Lyon par les délégués des sociétés de la libre-pensée.